

LA VIE ASSOCIATIVE

LE CLUB DES RANDONNEURS PEDESTRES

A CHANGE DE NOM

Pour une raison qui paraîtra évidente, le "Club des Randonneurs Pédestres de SAINTE-ANASTASIE et du Canton de LA ROQUEBRUSSANNE" (ouf !) est devenu "Les Randonneurs de l'Issole".

Cette nouvelle dénomination qui situe géographiquement ce club dont la plupart des adhérents viennent de SAINTE-ANASTASIE, GAREOULT, FORCATQUEIRET et LA ROQUEBRUSSAN-

NE, souligne également le caractère inter-communal du groupe.

Longue vie donc aux "Randonneurs de l'Issole" qui compte déjà sept ans d'ancienneté sous son premier nom.

Précisons que le siège social de ce club est situé à la Mairie de SAINTE-ANASTASIE.

Pour tous renseignements, s'adresser à :

- Mairie de SAINTE-ANASTASIE 94.72.21.19.

CLUB DES CIGALES

Le car est au complet pour la sortie en ITALIE du 24 mars. Le prix avec restaurant est de 200 F. Heure de départ 06 H 30.

Renseignements : 94.72.24.27 ou 94.72.20.33.

Nous vous confirmons que le vendredi 26

février à 15 H à la salle polyvalente, aura lieu "l'après-midi" détente avec goûter, boissons chaudes ou fraîches; les jeux de société seront à votre disposition. Vous pouvez inviter vous amis.

TRIBUNE LIBRE

LE MYSTERE DU PRE DE LA FONT

Chacun le sait, notre département est un véritable gruyère. Son sous-sol karstique recèle maintes et une grottes dont les effondrements périodiques menacent nos fondements mêmes.

Après le lac de BESSE, le lotissement de TOURETTE -et avant d'autres prochains sites en voie d'enloutissement- le Pré de la Font serait-il effectivement sérieusement menacé ? Là est la question !

Beaucoup d'entre vous, dont de vénérables vieillards, ont réfléchi, se sont interrogés et finalement alarmés à la vue de quelques impressionnantes excavations sur les bords de l'Issole.

Renseignements pris, il ne s'agirait pas, à proprement parler, des prémices d'un quelconque cataclysme, mais plutôt d'un curieux phénomène local sans risque véritable pour ce site prestigieux.

Néanmoins, ces cratères qui ont si vivement ému nos Anciens, ne peuvent en l'état actuel de nos modestes connaissances s'expliquer "scientifiquement".

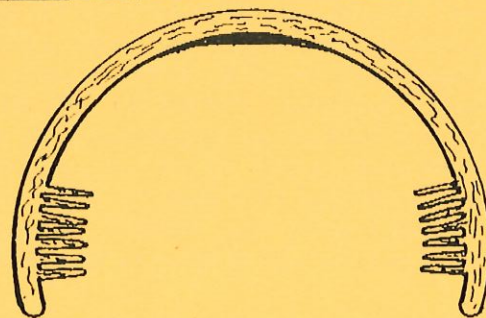
Le mystère reste donc entier ! Mais soyez rassurés, depuis des siècles, j'en ai vu bien d'autres.

ANASTASE LE BIENHEUREUX



Le TROU du Pré de la Font.

Un peigne pour chauves.



Un de nos concitoyens nous adresse le dessin de son invention, que nous publions volontiers. Il est certain que cette trouvaille rendra les plus grands services à ceux qui ont fait un usage abusif de défoliant.

SAINTE-ANASTASIE



BULLETIN MUNICIPAL

N°43 Février 1993



Le petit pont au début du chemin du Saragan.

LE MOT DU MAIRE

SAINTE-ANASTASIE est rattaché en première alerte au Centre des Sapeurs Pompiers de BRIGNOLES.

Cette unité intervient donc très fréquemment sur le territoire de la Commune tant pour les incendies que pour les secours aux personnes et aux biens.

Ces interventions sont gratuites pour les particuliers, elles ne le sont pas pour les Communes qui acquittent chaque année une participation financière globale (environ 50 000 F pour SAINTE-ANASTASIE)

En 1992, les Pompiers de BRIGNOLES sont intervenus exactement 56 fois sur notre Commune, ce chiffre se situant tout à fait dans la moyenne départementale par habitant.

Notre comportement s'avère cependant plus aberrant dès lors que l'on examine par le détail l'objet de ces alertes :

- En effet, 23 concernent exclusivement des animaux (chiens, chats, rats, quêtes, abeilles ou autres adorables bestioles souvent inoffensives).

Enfin et selon les constats des "sauveteurs" la plupart de ces appels n'étaient justifiés par aucun danger imminent.

Cette situation "très urbaine", pose naturellement un problème à la fois financier et technique, ceci particulièrement en période à risques.

Afin de le résoudre, les professionnels comme les Communes de l'arrondissement envisagent sérieusement de mettre fin à la gratuité systématique des opérations animalières.

A l'avenir et sauf danger dûment constaté sur place (ou situation particulière), ces services seront facturés aux demandeurs.

N'hésitons donc plus à user de notre ingéniosité légendaire et des quelques moyens simples à notre disposition, avant de requérir les lourds moyens de nos soldats du feu qui -il faut bien le dire- ont souvent d'autres chats à fouetter, ce qui ne les empêche pas d'aimer les animaux...!

Jean Pierre MORIN

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 22/01/93

ETAIENT PRESENTS : MM. MORIN, ISTRIA, DEHAYE, CUENOT, RAYNAUD, ABELLO, LALANDEC, REMY, TOSELLO, BROSSAUD, CORBIER, MMES BOCQUET, LAURENT.

ETAIT ABSENT : M. FORISSIER.

Ce vendredi 22 janvier, le Conseil Municipal inaugurait l'année 1993 par une première séance consacrée pour l'essentiel à des sujets ayant déjà fait l'objet d'examens ou de décisions préliminaires.

DEMANDES D'ACQUISITIONS FONCIERES FORMULEES PAR DES RIVERAINS DE LA FUTURE AIRE DE STATIONNEMENT DES FERRAGES.

Ce fut le cas par exemple de la demande d'acquisition foncière formulée par les riverains de la future aire de stationnement des Ferrages. Après concertation, Messieurs MORAUD, GHIGLIONE et GALAZZI demandaient à la Commune de leur céder une bande de terrain d'une dizaine de mètres de long, au droit de leur propriété bâtie. Monsieur CUENOT, Premier Adjoint chargé de l'urbanisme, indique que cette cession

ne compromettrait en rien le projet communal des Ferrages.

Le Maire propose d'accéder à cette demande aux conditions suivantes :

- le prix du m² est fixé à 18 F,
- les frais d'actes et de géomètre seront à la charge des acquéreurs.

Le Conseil, à l'unanimité, accepte cette proposition et donne pouvoir au Maire pour traiter cette affaire.

ACQUISITION AMIABLE PAR LA COMMUNE D'UNE PARCELLE SITUÉE EN ESPACE RESERVE DU P.O.S. (LES HORTS).

Le deuxième point à l'ordre du jour, concernait le projet d'acquisition par la Commune d'une parcelle de terrain située aux Horts. Cet emplacement cadastré section D N°65 a été classé réservé dans le P.O.S. approuvé le 10 juillet 1993. Il est destiné à accueillir ultérieurement

des locaux scolaires. Le propriétaire de cette parcelle a été contacté et est prêt à étudier les conditions de vente qui lui seront proposées.

Il a été convenu de solliciter des Services des Domaines une évaluation pouvant servir de base à la transaction amiable. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

CREATION D'UNE REGIE DE RECETTES CONCERNANT LE RECOUVREMENT DES TRANSPORTS SCOLAIRES, DE LA GARDERIE ET DES PHOTOCOPIES.

Monsieur Robert DEHAYE, Adjoint chargé des finances, indique la nécessité de procéder à la création d'une nouvelle régie de recettes, ceci en raison de la création

notamment de la perception des frais de garderie. Cette délibération annulerait et remplacerait celle en date du 4 avril 1984. Adopté à l'unanimité.

INDEMNITE DE LOGEMENT SUSCEPTIBLE D'ETRE ALLOUEE AU PERSONNEL ENSEIGNANT.

Comme chaque année, le Conseil Municipal est appelé à fixer le montant de l'indemnité de logement à allouer aux instituteurs. Pour 1992 et conformément aux termes de

la circulaire ministérielle du 16 novembre dernier, ce montant annuel est fixé à 12 735 F. Adopté à l'unanimité.

SUR VOS ECRANS A SAINTE-ANASTASIE

LUNDI 22 FEVRIER :

MAMAN, J'AI ENCORE RATE L'AVION ET JE SUIS PERDU DANS NEW-YORK par John HUGHES. Un film de Chris Colombus.

LUNDI 8 MARS :

DRACULA avec Anthony HOPKINS. Dernier film de Francis COPPOLA. Sortie janvier 1993.

PREVOIR SUR VOTRE AGENDA

Club des Cigales : un goûter le 26 février et un repas dansant le 25 avril.
Comité des Fêtes : prochaine foire à la brocante le 12 avril.

LA VIE AU VILLAGE

ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES

Le bureau de l'association tient à adresser ses plus vifs remerciements à toutes celles et tous ceux qui bénévolement ont contribué au succès du loto des écoles, ainsi qu'aux généreux donateurs dont le geste a été apprécié par tous.

Les membres du bureau sont toujours disponibles pour recueillir vos suggestions, prendre en compte vos remarques et vous informer. N'hésitez pas à nous contacter :

Madame CIA 94.72.22.87.
Monsieur CLEMENT 94.72.23.36.
Madame LAPREE 94.72.24.61.

BRAVO, BAPTISTE !

Baptiste AGOSTINI, 9 ans, élève assidu du cours de piano dirigé par Pierre LAURENT, vient de remporter un beau succès. Inscrit au concours national de piano qui avait lieu le 7 février dernier chez ARGENCE à TOULON, il y obtint la mention très bien qui lui donne droit à participer à la finale, le 3 juillet prochain, à PARIS. Félicitations à Baptiste et Bonne chance pour l'avenir !

NAISSANCE

Nous avons le plaisir de vous annoncer la naissance de Jonathan ETEVENARD, né le 8 janvier à TOULON. Toutes nos félicitations aux parents.

DECES

Prosper nous a quittés le 12 février. C'est avec beaucoup de peine que nous avons appris la disparition de l'un d'entre nous. Monsieur Prosper BERTOLINI était devenu au fil des années un personnage du village. Ses nombreux amis l'ont accompagné à sa dernière demeure le lundi 15 février. Nous présentons à son épouse, à ses enfants et à sa famille nos sincères condoléances.

NOS CONCITOYENS

A L'HONNEUR



C'est avec plaisir que nous vous faisons part de l'attribution de la Médaille Militaire au M.P. Jean-Max LAURET, résidant Chemin Rebouillon. Cette décoration vient récompenser notre ami Jean-Max pour ses valeureux états de service dans la Marine Nationale. Rappelons enfin que Jean-Max LAURET participe à notre vie associative. Nous l'en félicitons bien cordialement.

A l'occasion de notre dernière cérémonie annuelle des vœux, le Maire a eu l'honneur et le plaisir de remettre au Capitaine de Frégate MARQUES DE CARVALLIO la Médaille d'Argent de l'Education Physique et des Sports. Vice-Président de l'A.S.L., Alain MARQUES a, en maintes reprises, apporté son aide à nos associations. C'est donc à ce titre également que nous l'assurons de nos amicales félicitations.



Elèves et parents d'élèves donnent l'exemple. Ils débroussaillent !

TRAVAUX REALISES SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL
DU 15 JANVIER AU 15 FEVRIER

- Construction d'un entourage de containers chemin de la Clappe.
- Débroussaillage : continuation des travaux

- Traçage d'un "passage piétons" devant l'école primaire... avec l'espoir qu'il incitera les automobilistes usagers de la rue Raynouard à tenir compte de son existence.

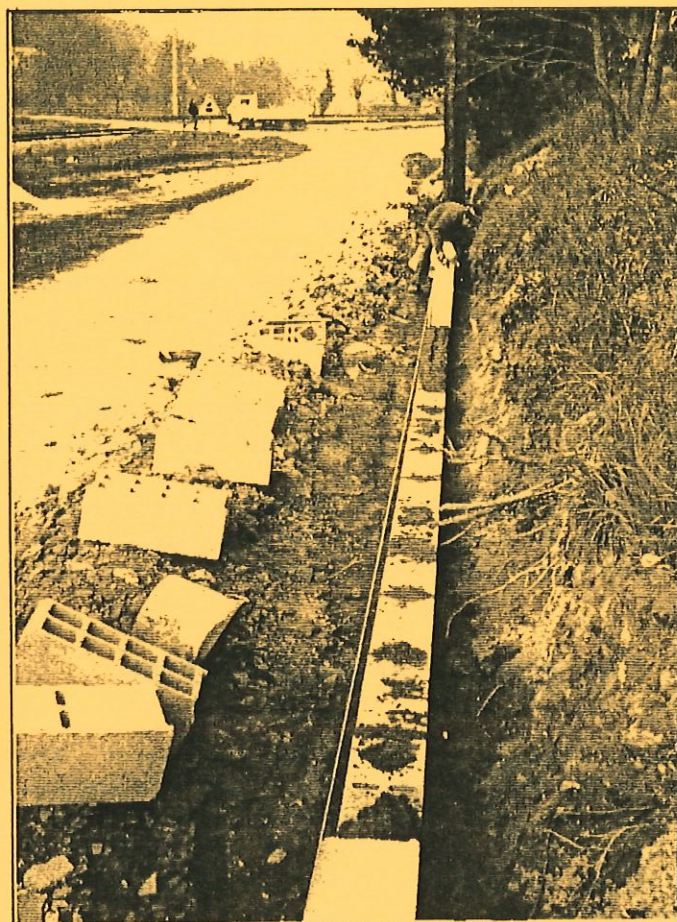
- Local des Cigales : installation d'un extincteur et réparations électriques.
- Travaux de protection du gué du Saragan contre les déprédations causées par les poids lourds.



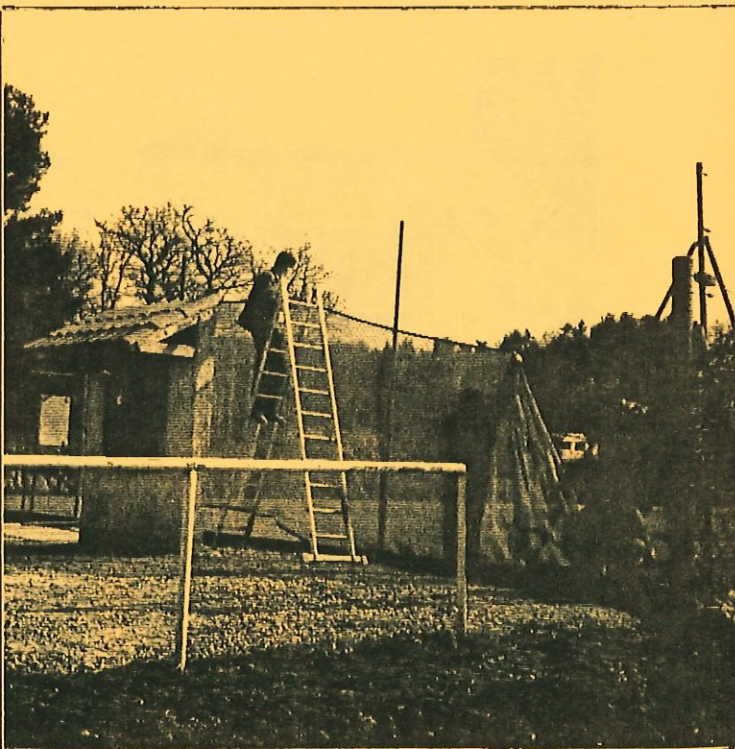
- Achèvement des travaux d'adduction d'eau chemin des Vignarets.

DECLARATIONS D'IMPOTS

Madame BAERT, remplaçante de Monsieur TOUCAS aux Centre des Impôts de BRIGNOLES, assurera une permanence à la Mairie de SAINTE-ANASTASIE le LUNDI 1er MARS à partir de 13 H 30.



- Construction d'un muret, chemin des Souquettes, en contre-bas de Naple en remplacement des derniers poteaux électriques à l'esthétique douteuse.



- Pose d'un filet pare-vent au terrain de tennis.
- Travaux mécaniques divers sur les véhicules municipaux.

DEMANDE DE SUBVENTION ADRESSEE AU CONSEIL GENERAL.

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer, après examen d'une étude chiffrée, sur une demande de subvention concernant la future aire de stationnement des Ferrages :

Démolition et remblaiement...13 000 H.T.
Empierrage.....25 000 H.T.
TOTAL.....38 000 H.T.
Plan de financement proposé :
Subvention espérée du Conseil Général.....
.....19 000 H.T.
Fonds libres.....19 000 H.T.
Adopté à l'unanimité.

DEMANDE DE SUBVENTION ADRESSEE AU CONSEIL GENERAL DESTINEE A FINANCER LES TRAVAUX SUIVANTS.

1.Démolition d'anciennes cuves à vin situées au rez-de-chaussée de la future Mairie.....
.....119 290 H.T.
2.Démolition Rue de Provence.....
.....63 684,72 H.T.
Plan de financement :
Subvention espérée du Conseil Général.....
.....32 000 H.T.
Fonds libres.....90 974 H.T.
Adopté à l'unanimité.

DEMANDE DE SUBVENTION ADRESSEE AU CONSEIL GENERAL DESTINEE A FINANCER LES TRAVAUX SUIVANTS.

- Fourniture et pose de menuiserie aluminium16 263 H.T.
- Fourniture et pose de menuiserie intérieure.....39 600 H.T.
- Travaux de maçonnerie (gros oeuvre).....
.....9 303,80 H.T.
Plan de financement proposé :
Subvention espérée du Conseil Général.....
.....32 000 H.T.
Fonds libres.....33 166 H.T.

EXAMEN DE RECRUTEMENT AUX FONCTIONS DE GARDIEN DE POLICE MUNICIPALE.

Après le départ en retraite de Monsieur Casimir RAYNOUARD, il apparaît nécessaire de procéder dans les meilleurs délais, au recrutement d'un gardien de Police Municipale. En application de la législation en vigueur, il a été procédé à un appel de candidature (Bulletin Municipal, presse, minitel, affiches).

A ce jour, une cinquantaine de candidats se sont fait connaître mais, très probablement, seuls une vingtaine réuniront les conditions requises.
L'examen est prévu les 1er et 2 février.

PARTICIPATION DES COMMUNES DE RESIDENCE AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES PULIQUES DES COMMUNES D'ACCUEIL.

L'application de la loi de 1983 sur la répartition des dépenses de fonctionnement des écoles publiques conduit chaque Commune à délibérer sur le répartition de ces charges. Le Maire rappelle que les écoles de SAINTE-ANASTASIE (maternelle et primaire) accueillent quelques enfants de Communes voisines.

Dans le cadre de la réciprocité toujours possible et même souhaitable aucune redevance particulière n'est réclamée à ces Communes de résidence.

Il apparaît cependant aujourd'hui nécessaire de fixer le montant des charges susceptibles d'être perçues par la Commune de SAINTE-ANASTASIE. Pour l'année scolaire 1993-1994, le coût des frais de fonctionnement par élève est évalué et fixé à 2 100 F.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette proposition et autorise le Maire à mettre ces participations en recouvrement à compter de la prochaine rentrée scolaire.

AFFECTATION DE NOUVEAUX LOCAUX AU BUREAU DE POSTE DE SAINTE-ANASTASIE.

Le bureau de poste du village est actuellement classé en catégorie R.R.

L'augmentation de son activité commerciale et de son public devrait lui permettre d'accéder très prochainement à un nouveau classement (R.4.).

Cette perspective, favorable pour la Commune, rendrait nécessaire l'extension des services existants ; il est demandé à la Commune de prévoir l'affectation de nouveaux locaux. Ceux-ci pourraient être prélevés dans l'espace de l'actuelle Mairie. Sous cette condition (classement R.4.) le Conseil Municipal accepte de débattre, le moment venu, de ces affectations.

**CHANGEMENT D'HORAIRES
DU BUREAU DE POSTE.**

Afin de satisfaire à la demande de nombreux usagers du bureau de poste et sur proposition de Monsieur le Receveur de la Poste, il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur de nouveaux horaires :

- du lundi au vendredi :
08 H 30 à 12 H et 14 H à 16 H 30
- samedi :
08 H 30 à 11 H 30.

Cette mesure devrait en particulier permettre aux parents accompagnant leur(s) enfant(s) à l'école, d'effectuer à cette occasion et donc plus aisément, leurs opérations postales.
Adopté à l'unanimité.

CHRONIQUE MUNICIPALE

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE LA COMMISSION EXTRA-MUNICIPALE DES SPORTS ET LOISIRS

Le 12 février se réunissait, en "ouverture 1993", la commission associative du village. En présence du Maire et de plusieurs élus, tous les Présidents d'associations ont abordé l'année nouvelle par un copieux ordre du jour.

L'examen des demandes de subventions présentées par les clubs était proposé à l'assemblée par Monsieur Robert DEHAYE, Adjoint aux Finances.

Les souhaits du Comité des Fêtes, de l'Amicale Bouliste, du club de Basket, de Vouloir, des Boucles de l'Issole et des Randonneurs de l'Issole étaient minutieusement examinés.

Après un débat responsable, la commission aboutissait sans problème à un avis unanime "favorable".

Les clubs des Cigales, de Gymnastique et de Tennis ne souhaitant pas obtenir de subvention, exprimaient leurs besoins (très modestes) en travaux d'aménagement ou d'entretien.

Jean-Pierre MORIN soulignait sur ce point, la parfaite compréhension régnant au sein de la commission extra-municipale et le

souci commun de bonne gestion régnant manifestement parmi les Présidents. Il rappelait en particulier que compte tenu des efforts accomplis et des objectifs proposés, notamment en faveur des jeunes, le club du Président Guy BRUZZONE méritait amplement l'effort important conduit cette année encore.

Monsieur Aristide JURAYER, Directeur Sportif de la Commission, rappelait ensuite l'obligation pour les utilisateurs des installations sportives, de les maintenir en parfait état de propreté, plus précisément après les rencontres sportives. A l'unanimité, il était convenu d'adresser ces observations aux intéressés.

La réunion s'achevait par un rapide tour de table et la décision de se réunir le 16 avril prochain à 18 heures.



Les membres de la
Commission Extra-
Municipale en réunion.



MISE EN GARDE VENDEURS ET DEMARCHEURS A DOMICILE

Il ne se passe pas de semaine sans que des colporteurs, quêtés ou vendeurs à la sauvette ne se présentent dans le village pour proposer soit à titre commercial, soit sous un prétexte humanitaire, leurs services les plus divers (analyse d'eau, service sécurité...).

La Mairie est fréquemment sollicitée par ces démarcheurs et alertée par quelques uns d'entre vous. En aucun cas, le Maire ne délivre d'autorisation !

Soyez donc vigilant "avant d'ouvrir votre porte". N'hésitez pas à relever des informations précises (numéro du véhicule par exemple) et à les communiquer sans tarder au Garde Municipal ou à la Gendarmerie (Tél. 17).

BIBLIOBUS

Le bibliobus stationnera à SAINT-ANASTASIE, Place de l'Eglise le mardi 9 mars, de 14 heures à 15 heures 30.

REMERCIEMENTS

Il y a quelques mois, nous avons évoqué, la menace pour l'environnement du village que constituait la prolifération d'énormes panneaux publicitaires. Après une période de concertation proposée, il avait été envisagé -ce qui l'est toujours- d'instituer une taxe suffisamment dissuasive, d'ailleurs prévue par la loi.

Aujourd'hui, nous tenons à remercier Monsieur Edouard BRUN qui, de son plein gré à procédé à l'enlèvement d'un de ces panneaux situé au bas de la rue Raynaud.

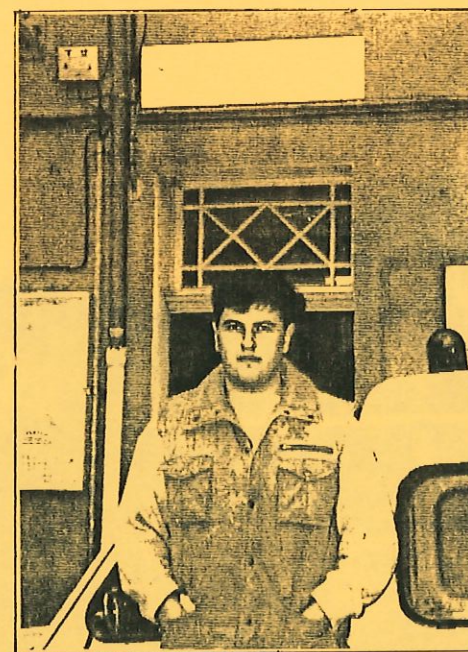
Nous remercions Monsieur et Madame COLACHE pour avoir offert à la Commune un magnifique plan de spirée.

Cet arbuste décoratif a immédiatement trouvé place sur la future aire des Ferrages.

LE NOUVEAU GARDE MUNICIPAL

Après l'examen d'aptitude organisé les 1er et 2 février dernier, c'est finalement le candidat arrivé en tête qui a été choisi. Il s'agit de l'un de nos concitoyens : Monsieur Christian COGOTTI, demeurant à Trumian.

Après accomplissement des procédures légales, SAINT-ANASTASIE sera donc à nouveau pourvu de ce fonctionnaire incontournable. Dès cette semaine cependant, il se familiarisera avec sa nouvelle fonction.



Monsieur Christian COGOTTI
prendra ses fonctions
lundi 22 mars.

SERVICE DE GARDE DES MEDECINS

Le 21 février : Dr CHRESTIAN 94.69.78.75.
Le 28 février : Dr ARNAUD 94.80.20.98.
Le 07 mars : Dr PONSON 94.28.32.89.
Le 14 mars : Dr BRAUN 94.33.22.04.

S.E.E.R.C.

Pour tout renseignement concernant la S.E.E.R.C. téléphonez au 94.86.34.61.

DEBROUSSAILLAGE



Le 15 mars (dans moins d'un mois) les feux de plein vent seront interdits.

Le temps nous est donc compté pour mener à bien nos opérations indispensables de débroussaillage.

Rappelons encore que ces opérations sont obligatoires -et même simplement raisonnables- autour des habitations.

Epreuves écrites, orales, physiques... 18 candidats aux fonctions de Garde Municipal ont planché pendant 2 jours !

